

M. SUTHERLAND : Nous estimons que notre mode de traitement est loin d'être incompatible avec les traitements médicaux, il les complète, au contraire. Évidemment dans bien des domaines il y a chevauchement. Pour citer un exemple, un médecin peut traiter un cas de sciatique au moyen de calmants, alors que nous préférons le traiter par des manipulations manuelles pour soulager la pression qui s'exerce sur les nerfs. Il y a chevauchement dans des cas semblables, mais la façon d'aborder le problème est tout à fait différent. Nous l'abordons du point de vue mécanique tandis que, fondamentalement, le médecin l'aborde du point de vue médical et chirurgical. Nous estimons que les trois façons de procéder se complètent et qu'il faut en faire usage comme nous l'avons indiqué.

M. FORGIE : A la page 4, vous dites que 83.6 p. cent des chiropraticiens visés par votre enquête reçoivent des patients qui leur sont envoyés par des médecins.

M. SUTHERLAND : Parfaitement. Je devrais peut-être vous expliquer un peu mieux de quoi il s'agit. Le nombre de patients que les médecins envoient chez les chiropraticiens augmente considérablement depuis sept ou huit ans, surtout depuis que notre collège de Toronto a ouvert ses portes, mais malheureusement cela ne se fait pas très ouvertement. J'ai moi-même reçu des patients qui m'avaient été envoyés par des médecins, mais ces derniers préfèrent le faire en douce, ne pas y aller trop ouvertement. Dans les circonstances, il ne faut sans doute pas leur en vouloir. Il y a là-dedans un élément de concurrence. En tout cas, c'est ainsi que les choses se passent.

M. WINKLER : Voulez-vous nous dire en quo vos études ressemblent à celles d'un médecin?

M. SUTHERLAND : Si vous le permettez, je crois que M. Homewood pourrait vous donner plus de précisions sur le programme d'études du collège.

Le PRÉSIDENT : Très bien. Voulez-vous venir vous asseoir ici. H. Homewood est le doyen du **Canadian Memorial Chiropractic College**, messieurs, et par conséquent il est expert en la matière.

M. BEECH : Pendant que M. Homewood rassemble ses notes, j'aimerais vous dire que ce groupe a fait un excellent travail dans la région de Toronto, où il était attaché à la Légion canadienne, et que ses membres ont beaucoup aidé au rétablissement de certains de nos jeunes anciens combattants.

M.A.E. HOMEWOOD, D.C., F.I.C.C. (Président et doyen du Canadian Memorial Chiropractic College) : Je vous remercie, monsieur Beech.

M. STEARNS : La légion a proposé des mesures législatives de temps à autre. Elle estime sans doute que certains anciens combattants se sont trouvés bien de ce genre de traitement. Est-ce raison?

M. HOMEWOOD : Oui, c'est exact. Au cours des années les anciens combattants ont eu recours au chiropraticiens à leurs propres frais, et les membres de la Légion estiment que s'ils veulent ce genre de traitement, et si ce traitement leur réussit, on devrait leur fournir ces soins sous le régime de la Loi sur les anciens combattants. Par conséquent, la Légion a insisté sur cette question et à la plupart de ses Congrès des vœux ont été adoptés à cette fin.

M. CARTER : Un ancien combattant ne peut être traité par un chiropraticien qu'à sa propre demande, et à ses propres frais. Il n'y a pas d'autre moyen?